



**HAL**  
open science

## “ France, pays des droits de l’homme ”. Ce qu’en disent les conventions et accords

Françoise Bahoken, Emeline Zougbede, Ségolène Barbou Des Places, Michel Agier

### ► To cite this version:

Françoise Bahoken, Emeline Zougbede, Ségolène Barbou Des Places, Michel Agier. “ France, pays des droits de l’homme ”. Ce qu’en disent les conventions et accords. De Facto - Institut Convergences Migrations, 2022, 32, 7p. hal-03643339

**HAL Id: hal-03643339**

**<https://hal.science/hal-03643339>**

Submitted on 15 Apr 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**« FRANCE, PAYS DES DROITS DE L'HOMME ».  
CE QU'EN DISENT LES CONVENTIONS ET ACCORDS  
CERTAINES VOIX DÉPLORENT RÉGULIÈREMENT  
QUE LA SOUVERAINETÉ DE LA FRANCE  
EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE DES MIGRATIONS  
EST CONTRAINTE PAR UN SÉRAIL  
DE CONVENTIONS INTERNATIONALES.  
C'EST OUBLIER QUE LA FRANCE, LOIN D'ÊTRE  
LE SEUL PAYS DES DROITS DE L'HOMME, CONCLUT  
AUSSI DES ACCORDS DE RÉADMISSION  
POUR LE RENVOI DES PERSONNES ÉTRANGÈRES  
DANS LEUR PAYS D'ORIGINE.  
FRANÇOISE BAHOKEN, GÉOGRAPHE,  
EMELINE ZOUGBÉDÉ, SOCIOLOGUE,  
SÉGOLÈNE BARBOU DES PLACES, JURISTE,  
ET MICHEL AGIER, ANTHROPOLOGUE**

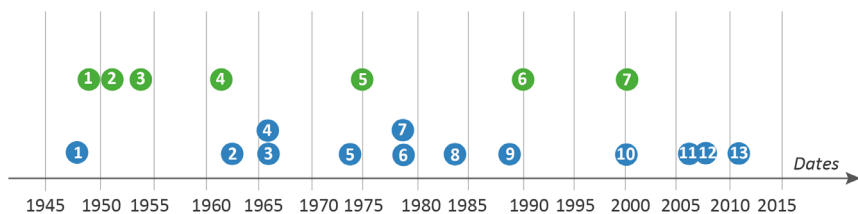
Françoise Bahoken, Emeline Zougbedé, Ségolène Barbou des Places & Michel Agier, « France, pays des droits de l'homme ». Ce qu'en disent les conventions et accords », in : Emeline Zougbedé, Michel Agier & Ségolène Barbou des Places (dir.), Dossier « Et si la France se retirait des conventions internationales ? », *De facto* [En ligne], 32 | Mars 2022, mis en ligne le 4 avril 2022. URL : <https://www.icmigrations.cnrs.fr/2022/03/05/defacto-032-04/>



<sup>1</sup> Rappelons que le fait de « ratifier » un traité ou une convention désigne l'acte international par lequel un État indique son consentement à être lié juridiquement par ce traité ou cette convention.

En effet, avec dix-sept des dix-huit instruments ratifiés<sup>1</sup>, la France forme avec d'autres pays, particulièrement ceux d'Amérique du Sud, un système de promotion de valeurs et de principes humanistes, à visée universaliste, érigé depuis l'après-guerre et consolidé dans les années 1980 par l'adoption de différents protocoles. C'est aussi ce que met en avant la liste des traités et les dates d'entrée en vigueur qui y sont mentionnées, ainsi que le diagramme des principales conventions sur les droits humains et la protection des personnes.

### Principales conventions internationales sur les droits humains et sur les droits des migrants

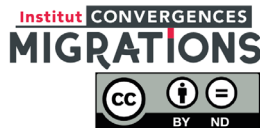


#### Conventions internationales sur les droits humains

- 1 1948 : Déclaration universelle des droits de l'homme.
- 2 1963 : Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale.
- 3 1966 : Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.
- 4 1966 : Pacte international relatif aux droits civils et politiques.
- 5 1974 : Convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer
- 6 1979 : Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.
- 7 1979 : Convention internationale sur la recherche et le sauvetage maritime (SAR)
- 8 1984 : Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.
- 9 1989 : Convention relative aux droits de l'enfant.
- 10 2000 : Convention des Nations-Unies contre la criminalité transnationale organisée et son protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes
- 11 2006 : Convention relative aux droits des personnes handicapées.
- 12 2007 : Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées.
- 13 2011 : Convention concernant le travail décent pour les travailleuses et travailleurs domestiques

#### Conventions internationale sur les droits des migrants

- 1 1949 : Convention n°97 de l'Organisation internationale du Travail (OIT) concernant les travailleurs migrants.
- 2 1951 : Convention relative au statut des réfugiés et son Protocole additionnel de 1967.
- 3 1954 : Convention relative au statut des apatrides.
- 4 1961 : Convention sur la réduction des cas d'apatridie.
- 5 1975 : Convention n°143 de l'Organisation internationale du Travail (OIT) sur les migrations dans des conditions abusives et sur la promotion de l'égalité de chances et de traitement des travailleurs migrants.
- 6 1990 : Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille
- 7 2000 : Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer.

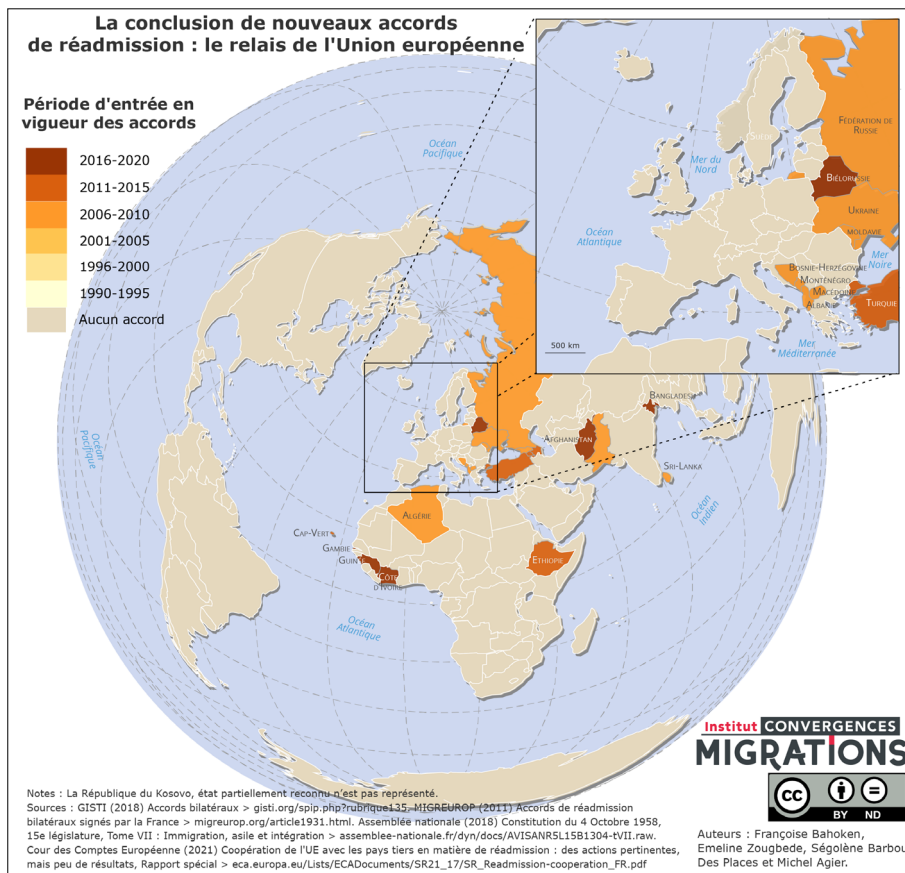


Auteurs : Françoise Bahoken, Emeline Zougbede, Ségolène Barbou Des Places et Michel Agier.



historiques coloniales, en Afrique centrale (Cameroun, Gabon, République du Congo) ou encore en Afrique de l'Ouest (Burkina-Faso, Sénégal, Gambie).

Notons également que, si l'activité législative de la France en matière d'accords de réadmission avec des pays tiers s'est intensifiée en une décennie (de la fin des années 1990 à la fin des années 2000), ces accords sont davantage conclus entre l'Union européenne (UE) et les pays tiers à partir des années 2010.



### Carte 3. Les nouveaux accords de réadmission : le relais de l'Union européenne

L'UE prend en effet le relais de la France dans cette signature d'accords de réadmission. Ces accords concernent d'abord des pays situés en

périphérie de l'Europe (à l'Est : Biélorussie, Ukraine, Moldavie) et plus loin avec la Fédération de Russie, ensuite le Sud-Est, sur le pourtour méditerranéen (Bosnie-Herzégovine, Monténégro, Macédoine et Albanie). Il y a enfin des accords avec la Turquie, pays de transit des migrations internationales dirigées vers le Nord et certains pays Africains tels la Côte d'Ivoire ou la Guinée.

Aussi, au nom de quoi la France conviendrait-elle à se retirer des conventions internationales et européennes quand elle s'inscrit au cœur d'une Europe forteresse, qu'elle participe chaque jour un peu plus à construire<sup>2</sup> ?

C'est, en effet, ce que montre encore plus récemment le projet, bien avancé, d'un accord de réadmission entre la France et le Maroc pour les mineures isolées. Dans ce jeu de diables qui prive de libertés, la France fait, par moments, figure de précurseur.

<sup>2</sup> Voir l'article de C. Martel et d'A. Banos de ce numéro.

#### Les auteurs

Françoise Bahoken est chargée de recherches en géographie à l'Université Gustave Eiffel, rattachée au département Aménagement, Mobilités et Environnement et associée au laboratoire Géographie-Cités CNRS UMR 8504.

Emeline Zougbedé est coordinatrice scientifique du département POLICY de l'Institut Convergences Migrations.

Ségolène Barbou des Places est professeure de droit public

à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, membre de l'École de droit de la Sorbonne et chercheuse à l'Institut de recherche en droit international et européen de la Sorbonne (Iredies, EA 4536). Elle est *fellow* de l'Institut Convergences Migrations.

Michel Agier est directeur d'étude à l'EHESS, rattaché au Centre d'étude des mouvements sociaux et directeur de recherche à l'IRD. Il est directeur du département POLICY de l'Institut Convergences Migrations.

## Pour aller plus loin

Beaujeu, M. 2009. « Vers une gouvernance mondiale des migrations : enjeux, réalités et perspectives », *Migrations Société*, vol. 121, n° 1, p. 147-158. DOI : 10.3917/migra.121.0147. URL : <https://www.cairn.info/revue-migrations-societe-2009-1-page-147.htm>.

El-Qadim, N. 2015. *Le Gouvernement asymétrique des migrations. Maroc/ Union européenne*, Paris, Dalloz.

El Qadim, N. 2021. « Les politiques migratoires européennes : à la recherche d'un impossible compromis ? », *Migrations Société*, vol. 186, n° 4, p. 11-27. DOI : 10.3917/migra.186.0011. URL : <https://www.cairn.info/revue-migrations-societe-2021-4-page-11.htm>.

MIGREUROPE, 2017. *Atlas des migrants en Europe. Approche critique des politiques migratoires*, sous la direction d' Olivier Clochard, Armand Colin. Plus d'infos sur France Culture. URL : <https://www.franceculture.fr/oeuvre/atlas-des-migrants-en-europe-geographie-critique-des-politiques-migratoires>.

Wihtol de Wenden, C. (dir.) 2017. *La Question migratoire au XXI<sup>e</sup> siècle. Migrants, réfugiés et relations internationales*, Presses de Sciences Po, p. 151-204.